

AS/Per (2006) PV 2
Strasbourg, le 14 juin 2006

Commission Permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue
à Moscou (Fédération de Russie)
le 29 mai 2006**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 26 juin 2006.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. van der Linden, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 11 heures.

Il remercie les autorités parlementaires russes de leur invitation à tenir la présente réunion de la Commission Permanente à Moscou.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR M. BORIS GRYZLOV, PRÉSIDENT DE LA DOUMA DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Gryzlov, Président de la Douma de la Fédération de Russie, prononce un discours de bienvenue. Il fait référence aux responsabilités de la Fédération de Russie pendant les six mois de présidence du Comité des Ministres et au but de créer une Europe sans clivages et un espace juridique européen commun. Il regrette la récente politisation des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme (par exemple dans l'affaire Iliascu) et la transgression des droits des minorités nationales, plus récemment en Lettonie et Estonie. Il déclare que la Douma continuera de travailler à la ratification du Protocole n° 6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme en vue de l'abolition de la peine de mort. La Russie travaillera en outre sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ainsi que sur le renforcement du dialogue et de la coopération avec le Belarus.

3. ECHANGE DE VUES AVEC M. SERGEY LAVROV, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA FEDERATION DE RUSSIE, PRÉSIDENT DU COMITE DES MINISTRES

CM/Inf(2006)26 – CM(2006)76

M. Lavrov, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et Président du Comité des Ministres, prononce la déclaration figurant à l'Annexe III de ce procès-verbal.

Il s'ensuit un échange de vues avec des questions posées par les membres suivants : le Président, MM. Gross, van den Brande, Mme Severinsen, MM. Gardetto, Mercan, Lloyd, Margelov, Seyidov et Frunda.

En réponse, M. Lavrov mentionne les points suivants :

- En ce qui concerne le Protocole n° 6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme et l'abolition de la peine de mort en Russie, il estime que cet engagement fait partie d'une longue liste soumise au moment de l'adhésion au Conseil de l'Europe en 1996 ; jusqu'à présent, la Russie n'a pas été en mesure de ratifier le Protocole n° 6, non par manque de volonté politique mais à cause de l'opinion publique, des événements et du procès ayant trait à la prise d'otages de Beslan et de l'opinion de la majorité au Parlement ;
- quant à la finalisation du « Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne », la Russie veut que l'Assemblée y joue une part active ;
- le Conseil de l'Europe incarne certains principes fondamentaux que tous les pays membres doivent respecter, y compris sur la démocratie ; cependant, il n'existe pas de modèle uniforme de démocratie, des traditions et des valeurs nationales doivent également être prises en compte ;
- la récente élection présidentielle au Belarus a amené à un résultat qui reflète la volonté du peuple ; le Belarus n'est aucunement une menace pour la paix et la stabilité en Europe ; le Conseil de l'Europe devrait donc entamer un dialogue et une coopération avec le Belarus ;
- la Russie a eu quelques désaccords concernant les normes d'élections internationales appliquées pendant l'observation des élections ; elle souhaite que des représentants de la Communauté des Etats indépendants (CEI) soient inclus dans les missions d'observation internationales ;
- le résultat du référendum dans la République du Monténégro devrait être accepté et appliqué progressivement ; il devrait être possible pour les peuples du Monténégro et de la Serbie de rester en bons termes après l'indépendance du Monténégro ;
- la Russie soutient les efforts de la Troïka-Européenne pour renouer le dialogue avec l'Iran sur son programme nucléaire ; l'Iran a droit à un programme nucléaire civil une fois que les doutes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) seront dissipés ;
- la xénophobie et l'intolérance sont une préoccupation sérieuse pour le gouvernement russe et son président ; ils les rejettent sous toutes leurs formes ;
- en ce qui concerne le Proche-Orient, le dialogue avec le Hamas est nécessaire étant donné qu'il s'agit du gouvernement qui a été élu démocratiquement ;
- en ce qui concerne un règlement sur la région du Haut-Karabakh, la Russie est intéressée par une solution rapide sous l'égide du « Groupe de Minsk » ; les deux pays concernés, l'Arménie et

l'Azerbaïdjan, sont en train de négocier les détails d'un règlement possible, aussi est-il préférable de les laisser progresser ;

- la Russie maintient certaines troupes hors de ses frontières mais elles sont présentes en accord avec des engagements acceptés ; en Transnistrie, une centaine de troupes doit rester pour sauvegarder une situation dangereuse étant donné que les autorités moldaves n'ont pas respecté les principes convenus ; l'Europe fait deux poids deux mesures lorsqu'on compare la position prise sur la Transnistrie et sur le Kosovo.

A la suite de l'échange de vues, M. Lloyd, Vice-Président de l'Assemblée, prend la place du Président.

4. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 10938

La Commission Permanente **ratifie** les pouvoirs d'un membre récemment nommé de la délégation parlementaire de l'Espagne tel qu'ils figurent dans le Doc. 10938.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Aucun changement n'a été soumis dans la composition des commissions.

6. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président déclare qu'aucune demande n'a été soumise et par conséquent qu'il n'y aura pas de débat sous le point 11.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2006) OJ 2 rév.

Le projet d'ordre du jour est **adopté**.

8. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 13 AVRIL 2006 (MATIN ET APRES-MIDI)

AS (2006) PV 14 et 15

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 13 avril (matin et après-midi) sont **approuvés**.

9. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Per (2006) 001 - AS/Bur (2006) 45 rév.

Le Chef du Service de la Séance fait référence aux documents AS/Per (2006) 001 et AS/Bur (2006) 45 et aux propositions convenues par le Bureau dans la matinée.

La Commission Permanente **ratifie** les saisines, transmissions et modifications de saisines telles qu'elles figurent dans l'Annexe II ci-dessous.

10. OBSERVATION DES ELECTIONS

AS/Bur/AH AZ (2006) 5

a. Répétition partielle des élections parlementaires en Azerbaïdjan (13 mai 2006)

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Leo Platvoet (Pays-Bas, GUE)

M. Platvoet présente le rapport sur l'observation de la répétition partielle des élections parlementaires en Azerbaïdjan (13 mai 2006) figurant dans le document AS/Bur/AH AZ (2006) 5. Il remarque quelques améliorations dans la procédure électorale mais exprime également des doutes quant au résultat dans quelques circonscriptions où se sont tenues les élections le 13 mai. Les suites à donner seront débattues pendant la partie de session de juin lors du débat sur un rapport de la commission de suivi sur les pouvoirs de la délégation de l'Azerbaïdjan.

M. Çavuşoğlu remarque un certain nombre d'améliorations pendant la répétition partielle des élections parlementaires.

La Commission Permanente **prend acte** du rapport.

a. Référendum sur le statut de l'Etat dans la République du Monténégro (Serbie-Monténégro) (21 mai 2006)

Communiqué de presse

**Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Jean-Charles Gardetto (Monaco, PPE/DC)**

M. Gardetto présente le rapport sur le référendum sur le statut de l'Etat dans la République du Monténégro (Serbie-Monténégro). Le référendum ayant eu lieu récemment, aucun rapport écrit n'est encore disponible. Il devrait être prêt pour la partie de session de juin lorsque l'Assemblée pourrait en débattre. Il remarque les très bonnes conditions dans lesquelles ce référendum s'est déroulé, de manière libre et équitable. Le taux de participation a été très élevé, supérieur aux 50% requis par l'Union Européenne pour reconnaître la validité du référendum. L'autre condition était d'avoir 55% en faveur de l'indépendance, taux qui a également été atteint. Un grand besoin de dialogue est maintenant nécessaire entre la Serbie et le Monténégro pour négocier une séparation amicale. Afin d'examiner quelques-unes des conséquences du référendum à un moment où cette question est d'actualité, il suggère un débat d'urgence sur ce sujet pendant la partie de session de juin, à laquelle le Président du Monténégro, M. Djukanovic, serait invité.

M. Gross, soutenu par M. van den Brande, est d'accord avec les commentaires de M. Gardetto. Cependant, il estime que l'UE a joué avec le feu en imposant un seuil de 55% en faveur de l'indépendance. Ceci est contraire au principe fondamental de démocratie qui stipule que chaque vote a la même valeur. Le danger aurait été un résultat situé dans la « zone grise », entre 50 et 55%. M. van den Brande estime en outre qu'il est trop tôt pour tenir déjà un débat d'urgence pendant la partie de session de juin, étant donné qu'il est nécessaire de prendre en compte la stabilité de la région.

12. QUESTIONS POLITIQUES

Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe

Doc. 10907

**Rapporteur de la commission des questions politiques :
M. João Bosco Mota Amaral (Portugal, PPE/DC)**

M. Mota Amaral présente le rapport « Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe », qui figure dans le Doc. 10907.

MM. Schmied et Ateş soutiennent le rapporteur, ajoutant que la décision d'ouvrir une réunion de commission au public devrait être prise par la commission concernée au cas par cas.

M. Schreiner regrette le manque d'efficacité dans ce contexte du bureau de Paris du Conseil de l'Europe. Il devrait être renforcé, en particulier par un agent de presse présent à Paris.

M. van den Brande estime que les valeurs du Conseil de l'Europe ne peuvent pas être vendues comme des tapis. La visibilité doit faire partie d'une stratégie globale, le contenu étant l'élément le plus important. Le Conseil de l'Europe devrait centrer ses activités sur ses « affaires fondamentales ». Les réunions de commissions en dehors de Strasbourg et de Bruxelles pourraient être accessibles aux médias du pays hôte.

M. Gardetto souligne que, avant que les rapports ne soient débattus à l'Assemblée, il serait nécessaire que les services de la presse et des médias du Conseil de l'Europe les mettent en lumière. En ce sens, le Conseil de l'Europe a un rôle d'éducation à jouer avec les médias.

M. Mota Amaral conclut en disant que les membres de l'Assemblée parlementaire devraient tirer avantage de leur double mandat (national et européen) et inscrire les questions couvertes par l'Assemblée à l'ordre du jour de leur parlement national respectif.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation et la résolution.

13. QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Charte pénitentiaire européenne

Doc. 10922

**Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
M. Michel Hunault (France, GDE)**

**Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et
de la famille (pour avis) : M. Ali Gülçiçek (Turquie, SOC) :**

Doc. 10936

M. Hunault présente le rapport sur la « Charte pénitentiaire européenne » tel qu'il figure dans le Doc. 10922.

M. Gülçiçek expose l'avis sur le rapport tel qu'il figure dans le Doc. 10922.

MM. Jurgens, Gardetto et Marty soutiennent le rapport.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation.

14. QUESTIONS ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

a. Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2007

Doc. 10918+ Amendement

**Rapporteur de la commission des questions économiques et du
développement : M. Paul Wille (Belgique, ADLE)**

b. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2007

Doc. 10919+ Amendement

**Rapporteur de la commission des questions économiques et du
développement : M. Paul Wille (Belgique, ADLE)**

M. Wille présente ses rapports sur les « budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2007 » et « Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2007 » tels qu'ils figurent respectivement dans les Docs. 10918 et 10919.

L'amendement N° 1 au projet d'avis contenu dans le Doc. 10918 est présenté par Mme Zapfl-Helbling.

MM. Wille et Vrettos s'opposent à l'amendement.

Suite au vote, cet amendement n'est pas adopté.

L'amendement N° 1 au projet d'avis contenu dans le Doc. 10919 est présenté par Mme Zapfl-Helbling.

MM. Wille et Vrettos s'opposent à l'amendement.

Suite au vote, cet amendement n'est pas adopté.

Suite à deux votes séparés, la Commission Permanente **adopte** les deux avis.

**c. Développement économique en Ukraine : la solidarité européenne
à l'épreuve**

Doc. 10920

**Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Andrea Rigoni (Italie, PPE/DC)**

M. Rigoni présente le rapport sur « Développement économique en Ukraine : la solidarité européenne à l'épreuve » tel qu'il figure dans le Doc. 10920.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la résolution.

d. La nécessité de renforcer la sûreté aérienne en Europe

Doc. 10912

**Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Anders G. Högmark (Suède, PPE/DC)**

M. Vrettos présente le rapport sur « la nécessité de renforcer la sûreté aérienne en Europe » (Doc. 10912) au nom de M. Högmark.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la résolution.

15. MIGRATIONS, REFUGIES ET POPULATION**a. Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : actualité et perspectives**

Doc. 10842

**Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population :
Mme Jelena Hoffmann (Allemagne, SOC)**

M. Çavuşoğlu présente le rapport sur « migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : actualité et perspectives » (Doc. 10842) au nom de Mme Hoffmann.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation et la résolution.

b. La cohésion sociale face aux défis démographiques

Doc. 10923+ Amendements

**Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population :
Mme Vera Oskina (Russie, GDE)****Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de
la famille (pour avis) : M. Michael Hancock (Royaume-Uni, ADLE)**

Doc. 10937

Mme Oskina présente le rapport sur « la cohésion sociale face aux défis démographiques » tel qu'il apparaît dans le Doc. 10923.

M. Hancock donne l'avis de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille tel qu'il figure dans le Doc. 10937.

MM. Seyidov et Çavuşoğlu soutiennent le rapport.

M. Hancock présente deux amendements au projet de résolution.

Suite à deux votes séparés, les deux amendements sont **adoptés**.

Suite à un autre vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation et la résolution telles qu'amendées.

16. CULTURE, SCIENCE ET EDUCATION**a. Education pour le développement équilibré à l'école**

Doc. 10767

**Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation :
M. Anatoliy Korobeynikov (Russie, SOC)**

M. Korobeynikov présente le rapport sur « Education pour le développement équilibré à l'école » tel qu'il figure dans le Doc. 10767.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation.

b. Diversité culturelle du Caucase du Nord

Doc. 10869

**Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation :
Mme Anne Brasseur (Luxembourg, ADLE)**

Mme Brasseur présente le rapport sur la « diversité culturelle du Caucase du Nord » tel qu'il apparaît dans le Doc. 10869.

M. Korobeynikov soutient le rapport.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation.

17. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES**Conservation et utilisation du potentiel paysager de l'Europe**

Doc. 10928

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales : M. Valéry Sudarenikov (Russie, SOC)

M. Sudarenikov présente le rapport sur « Conservation et utilisation du potentiel paysager de l'Europe » tel qu'il figure dans le Doc. 10928.

M. Schmied soutient le rapport.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la recommandation.

18. REGLEMENT ET IMMUNITES**a. Obligations des nouveaux membres de l'Assemblée relative aux objectifs et aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe**

Doc. 10865

**Rapporteur de la commission du Règlement et des Immunités :
M. Karim Van Overmeire (Belgique, NI)**

M. Van Overmeire présente le rapport tel qu'il figure dans le Doc. 10865.

M. Gross soutient le rapport et souligne que l'obligation de signer une déclaration écrite s'appliquera à tous les membres à l'ouverture de la session 2007 en janvier.

Suite au vote, la Commission Permanente **adopte** la résolution.

b. Procédure de décision par les commissions concernant les candidats à des élections tenues par l'Assemblée

Doc. 10864

**Rapporteur de la commission du Règlement et des Immunités :
M. John Greenway (Royaume-Uni, GDE)**

En l'absence de M. Greenway, M. Gross présente le rapport sur la « Procédure de décision par les commissions concernant les candidats à des élections tenues par l'Assemblée » tel qu'il figure dans le Doc. 10864.

M. Jurgens présente un amendement oral pour supprimer les mots « candidates à des élections tenues par l'Assemblée » du paragraphe 5.1 du projet de résolution.

Le Président note qu'il n'y a pas d'objection pour accepter l'amendement oral.

M. Gross fait remarquer que lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat pour les élections, il n'est pas nécessaire d'avoir un vote à bulletin secret étant donné que cette élection est faite par acclamation.

Suite au vote, l'amendement oral est **adopté**.

Suite à un autre vote, la Commission Permanente **adopte** la résolution telle qu'amendée.

19. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

20. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La Commission Permanente **confirme** qu'elle tiendra sa prochaine réunion à Saint-Marin le vendredi 17 novembre 2006.

La réunion est close à 17 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président de l'Assemblée parlementaire

M.	van der LINDEN, René	Pays-Bas
----	----------------------	----------

Vice-Président(e)s de l'Assemblée parlementaire

M.	JURGENS, Erik	Pays-Bas
M.	SCHREINER, Bernard	France
M.	AZZOLINI, Claudio	Italie
Mme	PAPADIMITRIOU, Elsa	Grèce
Mme	ABURTO, María Rosario Fátima	Espagne
M.	LLOYD, Tony	Royaume-Uni
M.	SZABÓ, Zoltán	Hongrie
M.	MERCAN, Murat	Turquie
M.	PREDA, Cezar Florin	Roumanie
M.	GARDETTO, Jean-Charles	Monaco
M.	KOSACHEV, Konstantin	Fédération de Russie

Président(e)s des groupes politiques

M.	de PUIG, Lluís Maria	Groupe socialiste
M.	Van den BRANDE, Luc	Groupe du Parti populaire européen
Mme	SEVERINSEN Hanne (en remplacement de M. EÖRSI, Mátyás)	Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
M.	MARGELOV, Mikhail	Groupe démocrate européen
M.	EINARSSON, Mats	Groupe pour la gauche unitaire européenne

Président(e)s des délégations nationales

M.	SEYIDOV, Samad	Azerbaïdjan
M.	HENRY, Jean-Pol	Belgique
M.	CHRISTODOULIDES, Doros	Chypre
M.	BENEŠ, Miroslav	République tchèque
Mme	SEVERINSEN, Hanne	Danemark
M.	ELO, Mikko	Finlande
M.	SCHREINER, Bernard	France

Mme	PAPADIMITRIOU, Elsa	Grèce
M.	SZABÓ, Zoltán	Hongrie
M.	AZZOLINI, Claudio	Italie
M.	PULLICINO ORLANDO, Jeffrey	Malte
M.	GARDETTO, Jean-Charles	Monaco
M.	FRUNDA, György	Roumanie
M.	KOSACHEV, Konstantin	Fédération de Russie
M.	de PUIG, Lluís Maria	Espagne
Mme	OHLSSON, Carina	Suède
M.	MARTY, Dick	Suisse
M.	MERCAN, Murat	Turquie
M.	LLOYD, Tony	Royaume-Uni

Président de la commission des questions politiques

M.	ATEŞ, Abdülkadir	Turquie
----	------------------	---------

Président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme

M.	MARTY, Dick	Suisse
----	-------------	--------

Président de la commission des questions économiques et du développement

M.	VRETTOS Konstantinos (en remplacement de M. KIRILOV, Evgeni)	Grèce
----	--	-------

Président de la commission des migrations, des réfugiés et de la population

M.	ÇAVUŞOĞLU, Mevlüt	Turquie
----	-------------------	---------

Président de la commission de la culture, de la science et de l'éducation

M.	LEGENDRE, Jacques	France
----	-------------------	--------

Président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

M.	SCHMIED, Walter	Suisse
----	-----------------	--------

Président de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Mme	ZAPFL-HELBLING Rosmarie (en remplacement de Mme CLIVETI, Minodora)	Suisse
-----	--	--------

Président de la commission du Règlement et des immunités

M.	GROSS, Andreas	Suisse
----	----------------	--------

Président/e de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)

M.	FRUNDA, György	Roumanie
----	----------------	----------

Autres membres de l'Assemblée parlementaire :

M. LAUKKANEN, Markku
M. SLUTSKY, Leonid

Finlande
Fédération de Russie

Rapporteurs :

Mme BRASSEUR Anne
M. ÇAVUŞOĞLU Mevlüt (en remplacement de Mme Hoffmann Jelena)
M. GARDETTO Jean-Charles

Luxembourg
Turquie
Monaco

M. GROSS Andreas (en remplacement de M. Greenway John)	Suisse
M. GÜLÇIÇEK Ali Riza	Turquie
M. HANCOCK Michael	Royaume-Uni
M. HUNAUULT Michel	France
M. KOROBAYNIKOV Anatoliy	Fédération de Russie
M. MOTA AMARAL João Bosco	Portugal
Mme OSKINA Vera	Russie
M. PLATVOET Leo	Pays-Bas
M. RIGONI Andrea	Italie
M. SUDARENKOV Valeriy	Fédération de Russie
M. Van OVERMEIRE Karim	Belgique
M. VRETTOS Konstantinos (en remplacement de M. Högmark Anders G.)	Grèce
M. WILLE Paul	Belgique

Hôtes invités

M. GRYZLOV Boris, Président de la Douma de la Fédération de Russie
M. LAVROV Sergey, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. Mateo SORINAS, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
M. Kjell TORBIÖRN, Chef du Bureau du Secrétaire Général de l'Assemblée et Chef du Secrétariat du Bureau
M. Horst SCHADE, Chef du Service de la Séance
M. Peter SICH, Chef de Cabinet du Président
Mme Micaela CATALANO, Chef de l'Unité de Communication
Mlle Alexandra ALLEON, Assistante du Secrétaire Général, Co-Secrétaire du Bureau

Conseil de l'Europe

M. Marc SCHEUER, Directeur du Conseil politique et de la coopération, Direction générale des affaires politiques
Mme Francine ARNOLD-PAULI, Administratrice, Secrétariat du Comité des Ministres

Autre

M. Jean-Claude KIEFFER, journaliste aux DNA

ANNEXE II**CARNET DE BORD**

La **Commission Permanente**, réunie le 29 mai 2006 à Moscou sous la présidence d'abord de M. van der Linden, Président de l'Assemblée, et ensuite de M. Lloyd, Vice-Président, a :

- entendu une allocution de bienvenue par M. Boris Gryzlov, Président de la Douma de la Fédération de Russie ;
- tenu un échange de vues avec M. Sergey Lavrov, Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie et Président du Comité des Ministres ;
- ratifié les pouvoirs d'un nouveau membre de l'Assemblée soumis par la délégation de l'Espagne ;
- ratifié les renvois et modifications de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe ci-après ;
- tenu deux échanges de vues, respectivement sur l'observation de la répétition partielle des élections parlementaires en Azerbaïdjan (13 mai 2006) sur la base du rapport de la commission ad hoc du Bureau présenté par M. Platvoet, et sur le référendum sur le statut de l'Etat dans la République du Monténégro (Serbie-Monténégro) (21 mai 2006) sur la base du rapport présenté par M. Gardetto ;
- adopté, au nom de l'Assemblée parlementaire, les textes suivants :

Résolution 1498 (2006)	Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe ;
Résolution 1499 (2006)	Développement économique en Ukraine : la solidarité européenne à l'épreuve ;
Résolution 1500 (2006)	La nécessité de renforcer la sûreté aérienne en Europe ;
Résolution 1501 (2006)	Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : actualité et perspectives ;
Résolution 1502 (2006)	La cohésion sociale face aux défis démographiques ;
Résolution 1503 (2006)	Obligation des nouveaux membres de l'Assemblée relative aux objectifs et aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe ;
Résolution 1504 (2006)	Procédure de décision par les commissions concernant les candidats à des élections tenues par l'Assemblée ;
Recommandation 1746 (2006)	Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe ;
Recommandation 1747 (2006)	Charte pénitentiaire européenne;
Recommandation 1748 (2006)	Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : actualité et perspectives ;
Recommandation 1749 (2006)	La cohésion sociale face aux défis démographiques ;
Recommandation 1750(2006)	Education pour le développement équilibré à l'école ;
Recommandation 1751 (2006)	Diversité culturelle du Caucase du Nord ;
Recommandation 1752 (2006)	Conservation et utilisation du potentiel paysager de l'Europe ;
Avis N° 259 (2006)	Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2007 ;

Avis N° 260 (2006)**Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2007 ;**

- confirmé que la prochaine réunion de la Commission Permanente se tiendra à Saint-Marin le vendredi 17 novembre 2006.

Annexe au Carnet de bord**Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions**

- A. RENOIS EN COMMISSIONS**
1. **Renvoi N° 3219**
Doc. 10674
Proposition de recommandation présentée par M. Gardetto et plusieurs de ses collègues
La lutte contre les atteintes à l'environnement en Méditerranée et en mer Noire, renvoyé à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport*
 2. **Renvoi N° 3220**
Doc. 10675
Proposition de recommandation présentée par M. Gardetto et plusieurs de ses collègues
L'égalité des droits et des chances des handicapés et leur intégration dans la société, transmis à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour information*
 3. **Renvoi N° 3221**
Doc. 10701
Proposition de recommandation présentée par M. Jakavonis et plusieurs de ses collègues
Les munitions chimiques ensevelies dans les fonds marins de la mer Baltique lors de la seconde guerre mondiale: une menace potentielle pour l'écosystème, renvoyé à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport*
 4. **Renvoi N° 3222**
Doc. 10769
Proposition de résolution présentée par M. Meale et plusieurs de ses collègues
Protection de l'environnement dans la région arctique, renvoyé à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport*
 5. **Renvoi N° 3210**
Doc. 10844
Proposition de résolution présentée par M. de Puig et plusieurs de ses collègues
Régionalisation en Europe, renvoyée à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, *pour rapport*
 6. **Renvoi N° 3224**
Doc. 10847
Proposition de résolution présentée par Mr Açıkgöz et plusieurs de ses collègues
Problèmes environnementaux dans la région de la mer Noire, transmise à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*

7. **Renvoi N° 3211**
Doc. 10853
Proposition de résolution présentée par Mme Mikhailova et plusieurs de ses collègues
Violations des droits de l'homme en Corée du Nord, transmise à la commission des questions politiques, *pour information*
8. **Renvoi N° 3212**
Doc. 10854
Proposition de résolution présentée par Mme Vermot-Mangold et plusieurs de ses collègues
Lutte contre la traite des êtres humains: promouvoir l'entrée en vigueur rapide de la Convention du Conseil de l'Europe, transmise à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour information*
9. **Renvoi N° 3213**
Doc. 10855
Proposition de recommandation présentée par Mme Pehlivan et plusieurs de ses collègues
Egalité entre filles et garçons en Europe, transmise à la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, *pour information*
10. **Renvoi N° 3214**
Doc. 10856
Proposition de résolution présentée par M. Marty et plusieurs de ses collègues
Listes noires du Conseil de sécurité des Nations Unies, renvoyée à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour rapport*
11. **Renvoi N° 3215**
Doc. 10857
Proposition de résolution présentée par M. Hunault et plusieurs de ses collègues
Création d'une banque euro-méditerranéenne, transmise à la commission des questions économiques et du développement, *pour information*
12. **Renvoi N° 3216**
Doc. 10858
Proposition de résolution présentée par M. Jacquat et plusieurs de ses collègues
Conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sur la santé des populations en Europe: 20 ans après, le bilan et les leçons pour l'avenir ! Transmise à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, *pour information*
13. **Renvoi N° 3217**
Doc. 10859 rév.
Proposition de résolution présentée par M. de Puig et plusieurs de ses collègues
Rapport annuel du Conseil de l'Europe sur la situation des droits de l'homme en Europe, renvoyé à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour rapport*
14. **Renvoi N° 3218**
Doc. N° 10860
Proposition de recommandation présentée par M. Lindblad et plusieurs de ses collègues
Condamnation des crimes des régimes communistes totalitaires, transmise à la commission des questions politiques, *pour information*

15. **Renvoi N° 3225**
Doc. 10885
Proposition de recommandation présentée par Mme Vésaité et plusieurs de ses collègues
La propagation de la grippe aviaire et l'admission de Taiwan à l'Organisation mondiale de la santé au titre de membre associé, transmise à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour information*
16. **Renvoi N°3226**
Doc. 10887
Proposition de recommandation présentée par M. Margelov et plusieurs de ses collègues
L'antisémitisme inacceptable dans la vie sociale et politique des Etats membres du Conseil de l'Europe, renvoyée à la commission des questions politiques *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*
17. **Renvoi N°3227**
Doc. 10888
Proposition de recommandation présentée par M. Preda et plusieurs de ses collègues
La protection du delta du Danube, transmise à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*
18. **Renvoi N° 3228**
Doc. 10891
Proposition de résolution présentée par M. Etherington et plusieurs de ses collègues
La coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING, renvoyée à la commission des questions politiques *pour rapport à la Commission Permanente*
19. **Renvoi N° 3229**
Doc. 10896
Proposition de résolution présentée par M. R. Huseynov et plusieurs de ses collègues
L'état des monuments culturels azerbaïdjanais revêtant une importance historique sur le territoire arménien, transmise à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour information*

B. REPONSE APRES CONSULTATION

20. **Renvoi N° 3230**
Doc. 10641
Proposition de résolution présentée par Mme Wohlwend et plusieurs de ses collègues
Protection des droits de l'homme en cas d'état d'urgence, renvoyée à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *pour rapport*

C. DEMANDES DE MODIFICATION DE RENVOI

21. **Renvoi N° 3223**
Doc. 10781
Liberté des médias en Russie
Lettre de Mme Bargholtz et M. Lindblad au Président à l'Assemblée
 Modification du Renvoi N° 3165 du 23 janvier 2006, renvoyé à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), *pour en tenir compte* dans la préparation du rapport de suivi concernant la Fédération de Russie.

- 22.** **Renvoi N°3231**
Doc. 10823
Proposition de résolution présentée par Mme Venendaal et plusieurs de ses collègues
Economiser l'énergie, un moyen pour l'Europe de sortir de la crise énergétique
Renvoi N° 3183
et
Doc. 10697
Proposition de recommandation présentée par M. Schmied et plusieurs de ses collègues
Protection de l'environnement par les économies d'énergie au sein du secteur public et du Conseil de l'Europe
Renvoi N° 3196,
Modification des renvois, ajouter la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour avis*
- 23.** **Renvoi N° 3232**
Doc. 10827
Proposition de recommandation présentée par M. Bockel et plusieurs de ses collègues
La coopération transfrontalière
Modification du Renvoi N° 3134, renvoyé à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport*
- D.** **DEMANDE DE PROLONGATION DE RENVOI**
- 24.** **Doc. 10156**
Proposition de recommandation présentée par M. Azzolini et plusieurs de ses collègues
La chasse aux phoques
Renvoi N° 2962 : validité : 30 avril 2006, *prolongé jusqu'au 31 décembre 2006.*

ANNEXE III

ALLOCUTION DE M. S. V. LAVROV MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE RUSSIE

Dix années se sont écoulées depuis notre adhésion au Conseil de l'Europe. Des années difficiles à bien des égards. En fait, il s'est formé un nouvel Etat russe, et ce, sur des fondements loin d'être utilisables à tous égards. Il a fallu changer radicalement les bases mêmes de notre vie. Il a fallu reformer le système économique et toutes les branches du pouvoir, organiser les relations entre l'Etat fédéral et les régions. La politique étrangère a revêtu des formes qu'elle ne pouvait avoir dans le passé du fait même de la donne géopolitique – ne serait-ce que pour établir les meilleures relations possibles avec des pays qui auparavant ne faisaient qu'un avec la Russie.

Nous nous sommes efforcés de régler les problèmes qui se posaient sur plusieurs plans sans agir isolément, ni dans l'abstrait, agir dans le vide, mais en coopération avec les partenaires de la scène internationale, au nombre desquels, naturellement, le Conseil de l'Europe. Le chemin parcouru n'avait rien de facile. Cependant, la contribution concrète du Conseil de l'Europe à la modernisation sous tous azimuts de la société et de l'Etat russes est évidente. Il suffit de rappeler ici que nous avons signé et ratifié 46 des 200 conventions du Conseil de l'Europe. Certes, les problèmes sont loin d'être tous réglés, nos engagements sont loin d'être tous remplis. Mais aujourd'hui déjà, plus personne ne met en doute notre volonté de remplir les engagements restants – ce n'est pas une question de volonté politique, ce n'est qu'une simple question de temps.

La Russie ne s'écartera pas de la voie démocratique. En s'attelant à des tâches complexes, comme l'amélioration de la législation, notamment la législation sur les organisations non gouvernementales, nous faisons aussi appel à l'expertise du Conseil de l'Europe et tenons compte de ses recommandations. Lors de l'élaboration de la loi relative aux ONG, nous l'avons maintes fois mise en regard avec l'avis et les recommandations du Conseil de l'Europe, dont nous avons tenu compte. C'est là l'un des exemples du véritable apport d'expertise du Conseil de l'Europe dans les efforts que déploie notre pays pour développer la démocratie. Nous entendons donner plein effet aux conventions du Conseil de l'Europe, pour régler notamment des problèmes tels que la lutte contre la corruption.

Le rythme et le contenu du processus de démocratisation doivent correspondre au stade de développement de la société, répondre à la volonté de changement de celle-ci en tenant pleinement compte des traditions et valeurs qui sont celles d'un pays donné. On ne peut transposer purement et simplement l'expérience et le modèle démocratique de tel ou tel pays à un autre. Cette remarque s'applique à tout pays dont le cheminement historique s'écarte de ce qu'il est convenu de considérer comme étant la norme en Occident. Les modèles démocratiques imposés du dehors ne fonctionnent tout bonnement pas, ils ne prennent pas, il arrive même qu'ils provoquent un effet de rejet. Il faut absolument tenir compte de cet élément en se plaçant dans la perspective de développement du Conseil de l'Europe lui-même, en définissant ses priorités tactiques et stratégiques.

Je tiens à confirmer que nous prenons très à cœur, et avec tout le sérieux voulu, le suivi du Conseil de l'Europe concernant la Russie. Mais d'autre part, on ne saurait méconnaître le fait que les obligations qu'il nous est demandé de remplir aujourd'hui sont nettement plus étendues que celles qui incombaient autrefois aux « pères fondateurs » du Conseil de l'Europe. Sans vouloir en faire un problème, nous voyons bien qu'il y a là une certaine intention politique. Par exemple – et cela aurait aujourd'hui tout l'air d'une plaisanterie – lors de notre adhésion au Conseil de l'Europe, on avait exigé de nous de renoncer à utiliser l'expression « le proche étranger », que nous avons coutume d'utiliser de manière tout à fait informelle, pour qualifier notre nouvel environnement politique – les anciennes républiques de l'Union soviétique. Et aujourd'hui, que voit-on ? Le concept de « voisinage » pour ces mêmes pays, devenu officiel, est tout simplement entré dans la terminologie et la pratique politique de l'Union européenne. Mais personne, évidemment, ne s'avisera d'exiger de l'UE qu'elle cesse d'utiliser ce terme.

Le Conseil de l'Europe se trouve aujourd'hui dans une phase cruciale de son développement, laquelle n'est pas liée seulement à sa transformation interne et à la quête d'une niche propre dans le système d'institutions internationales qui se met en place. Non moins important est le fait que le Conseil de l'Europe a fondamentalement atteint les limites géographiques de son élargissement – on peut considérer que sa composition actuelle est d'une manière ou d'une autre, quasiment définitive. Il ne reste que la question du

Bélarus. Nous sommes convaincus qu'elle sera réglée. Elle ne pourra l'être que par le dialogue, par l'intégration du Bélarus, et non par l'isolement de ce pays. C'est malheureusement ce qui s'est passé, lorsqu'en raison de sanctions personnelles infligées par l'Union européenne, le Président du Parlement du Bélarus n'a pu prendre part à une réunion de l'APCE à laquelle il avait été invité. Mais dans l'ensemble, je le répète, la composition du Conseil de l'Europe est quasiment définitive. Par conséquent, l'alignement des nouveaux membres du Conseil de l'Europe sur les normes appropriées, un objectif qui a déterminé dans une large mesure le programme de l'organisation ces dernières années, sera bientôt chose faite.

C'est la raison pour laquelle, il importe aujourd'hui de se poser la question de savoir à quoi seront consacrées essentiellement dans l'avenir les ressources politiques et organisationnelles du Conseil de l'Europe. Ce ne serait probablement pas une bonne chose de les consacrer exclusivement à l'activité de la Cour européenne des Droits de l'Homme et à divers autres mécanismes de monitoring. En agissant de la sorte, il est peu probable que l'Organisation puisse se voir conférer un rôle majeur et autonome dans la construction européenne.

De notre côté, nous abordons la présidence russe au Conseil de l'Europe avant tout, sous l'angle de la viabilité de l'Organisation dans un environnement international hautement concurrentiel. Ce n'est pas par hasard que le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe ait conclu qu'on ne peut centrer l'activité de l'Organisation exclusivement sur les droits de l'homme, si importants fussent-ils. Le Conseil de l'Europe peut et doit consacrer son énergie à d'autres thèmes et domaines dans lesquels il est à même de jouer un rôle déterminant. Citons, en particulier, les nouvelles menaces et les nouveaux défis à relever, la garantie des droits sociaux, notamment pour les groupes vulnérables, l'action dans le domaine de la jeunesse et du sport, etc. Dans son discours introductif, René van der Linden a fort opportunément également appelé l'attention sur ces priorités de l'action du Conseil de l'Europe. On ne peut que s'en féliciter.

Les priorités de la présidence russe et le vaste programme de mesures pour le prochain semestre ont été rendus publics lors de la session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Strasbourg le 19 mai. Il est prévu toute une série de forums à forte dimension parlementaire. Plusieurs manifestations sont en préparation et seront mises en œuvre uniquement au niveau parlementaire. Nous attachons une importance particulière à la grande conférence sur le rôle des partis politiques qu'organisera cet automne, à Moscou notre Assemblée fédérale en coopération avec nos collègues de l'Assemblée parlementaire et des parlements nationaux dans le cadre du « Forum pour la démocratie ».

Nous comptons sur le soutien de nos collègues de l'Assemblée parlementaire, sur leur contribution constructive à la présidence russe et à sa mise en œuvre. Cela concerne notamment l'élaboration de nouveaux cadres de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Si nous voulons que le Conseil de l'Europe demeure l'organisation internationale de référence, il n'est pas dans notre intérêt que suite aux artifices juridiques que l'on sait le Conseil de l'Europe soit pratiquement cantonné au rôle de classe préparatoire pour les pays souhaitant adhérer à l'Union européenne.

A cet égard, je tiens à préciser que nous ne sommes pas mus par un quelconque égoïsme dans la mesure où en tant que pays, les tentatives de réorganiser le Conseil de l'Europe et de réduire son rôle d'une telle manière ne sauraient nous inquiéter outre mesure. La Russie est autosuffisante dans les relations qui sont les siennes avec l'Union européenne. Elle s'emploie à élaborer des « feuilles de route » sur les quatre espaces communs, nous entamons le processus en vue de conclure un nouveau traité de partenariat stratégique avec l'Union européenne en remplacement de l'Accord de partenariat et de coopération en vigueur. Toutes ces orientations ont été confirmées lors du Sommet Russie-UE qui vient de s'achever à Sotchi. Le fait de veiller à instaurer une certaine égalité dans les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne est, de notre point de vue, d'abord et surtout, le signe d'une reconnaissance de la singularité du Conseil de l'Europe, du rôle particulier qui est le sien dans les affaires européennes. Personne n'a intérêt à ce que s'établissent des clivages à travers le Conseil de l'Europe. L'exemple de l'OSCE nous a montré les conséquences néfastes qu'engendrent les tentatives d'instaurer deux catégories d'Etats, de première et de deuxième classe.

Le Conseil de l'Europe doit conserver et consolider ses avantages comparés, liés essentiellement à son vaste recueil d'instruments juridiquement contraignants. C'est précisément dans le renforcement de la base conventionnelle que nous voyons l'orientation majeure de l'activité du Conseil de l'Europe, dans la recherche de réponses communes aux nouveaux défis. Je pense que le Conseil de l'Europe pourrait devenir, par exemple, le chef de file de la lutte contre le cyberterrorisme, un aspect très actuel de la lutte contre ce fléau.

Pour exclure toute concurrence entre les champs juridiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, il serait important d'opter pour une approche dans laquelle les Etats membres du Conseil de

l'Europe se tourneraient en premier lieu vers les mécanismes juridiques de ce dernier. Et ce n'est qu'en l'absence de tels mécanismes que les membres de l'Union européenne pourraient prendre des mesures sur le plan juridique, à l'échelle de l'Union. Une telle approche pourrait s'appeler « Council of Europe First ».

La coopération régionale et transfrontière occupe une place à part dans les orientations-phares que le Conseil de l'Europe met traditionnellement en avant. Nous sommes tout disposés à la développer activement. Comme on a pu le constater lors de la session ministérielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, nous soutenons dans son principe l'idée de la mise en place à Saint-Pétersbourg d'un centre consacré à la question. Mais le mandat du centre doit être élaboré plus avant, ses tâches concrètes doivent être clairement définies afin qu'il fonctionne bien et produise les résultats escomptés pour l'ensemble des pays membres, y compris pour la Russie, en tant que pays hôte.

Nous aimerions que les parlementaires fassent preuve de plus de compréhension et fassent davantage leur, notre idée d'élaborer au sein du Conseil de l'Europe, une convention sur les standards électoraux, le respect des droits électoraux fondamentaux dont vient de parler Boris V. Gryzlov. « Des doubles standards » dans ce domaine, nous en rencontrons littéralement à chaque pas. Il y a longtemps, et même trop longtemps, qu'il eût fallu mettre de l'ordre dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe peut jouer, j'en suis sûr, un rôle positif majeur s'il se met pour de bon à structurer le dialogue interculturel. Durant notre présidence du Comité des Ministres, nous envisageons d'organiser une série de manifestations sur ce thème. Et nous comptons là encore sur la coopération de l'Assemblée parlementaire.

Je pense ne pas me tromper en affirmant que la force du Conseil de l'Europe réside dans la double dimension parlementaire et gouvernementale de son action et de l'extraordinaire solidité d'un tel dispositif. Toute une génération de députés et acteurs politiques russes ont déjà fait l'expérience de la coopération parlementaire et du travail qui s'accomplit à l'APCE. Les instances gouvernementales de la Russie suivent avec toute l'attention requise les discussions qui s'engagent lors des sessions. Nous constatons parfois que ces discussions ne vont pas au-delà de représentations dogmatiques de notre pays, qui ne sont plus de mise depuis longtemps. Il arrive aussi que des affaires très graves soient traitées avec une étonnante légèreté. Il est arrivé par exemple que l'Assemblée demande à tel ou tel de ses honorables membres de comprendre en quelques mois une question historique fort complexe. Elle invite ensuite le rapporteur à lui présenter son exposé, en débat deux ou trois jours et rend un verdict condamnant tel ou tel Etat membre. Je ne pense pas qu'une telle démarche puisse être qualifiée de sérieuse. Nous comprenons, bien sûr, les difficultés inhérentes au débat parlementaire et nous savons qu'il est difficile d'y échapper. Mais dans l'ensemble, il faut adopter une attitude plus responsable tant au regard de la complexité de notre histoire commune que des problèmes d'aujourd'hui.

Autre point très important, que je tiens à souligner en guise de conclusion, la nécessité de renforcer la culture du consensus au Conseil de l'Europe. C'est du renforcement de la confiance et du respect mutuel des positions de chacun, que résultera une plus grande concorde en Europe.

Pour finir, permettez-moi de lancer un appel aux dirigeants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à tous les membres des délégations nationales. Soyons un peu plus pragmatiques dans notre travail, concentrons-nous sur les problèmes et questions d'actualité ! L'évolution de la société et les relations internationales contemporaines nous confrontent à tant de problèmes bien réels, qui n'ont assurément rien de factice.